

Le DIF... mode d'emploi

A qui s'adresse t-il ?

Le DIF concerne les salariés en CDI avec au moins un an d'ancienneté. Il s'applique au prorata temporis pour les salariés à temps partiel.

Depuis le 1^{er} janvier 2005 chaque salarié dispose d'un crédit de 20 h/an cumulable sur 6 ans soit 120 h maxi.

Les salariés en CDD peuvent y avoir accès (justification de 4 mois d'ancienneté consécutifs ou non dans la même entreprise sur les 12 derniers mois).

LE DIF S'INSCRIT DANS UN PROJET PROFESSIONNEL, SOUMIS A L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR

Comment faire sa demande de DIF ?

Le salarié doit faire **une demande écrite** à son employeur (voir modèle au verso)

Pour que l'employeur puisse se prononcer, il faut joindre à la demande :

- Le programme de la formation,
- le nom et l'adresse de l'organisme de formation,
- la date, la durée et le coût.

Le salarié a la possibilité de se rétracter sous 8 jours.

L'employeur a un mois pour notifier sa réponse.

L'absence de réponse équivaut à une acceptation de la demande.

Quelles formations

peut on suivre dans le cadre du DIF ?

Certaines formations sont définies comme prioritaires au titre du DIF

- Soit par accord de la branche professionnelle de votre entreprise
- Soit à défaut par votre entreprise.

En l'absence de disposition particulière, tout type de formation peut être admissible.

Les actions de bilan de compétences et de VAE peuvent être suivies, sous certaines conditions dans le cadre du DIF (priorité d'accord de branches, licenciement, démission du salarié, ...).

Le DIF est, en principe réalisé hors temps de travail mais les accords d'entreprises prévoient plusieurs possibilités de dérogation.

Que faire en cas de désaccord entre le salarié et l'employeur ?

En cas de désaccord sur le choix de la formation, le salarié peut renouveler sa demande. Si le désaccord persiste deux années civiles consécutives, le salarié adresse sa demande en CIF (Congé Individuel de Formation), auprès du OPACIF (FONGECIF BRETAGNE par exemple) dont il relève.

En cas d'accord du FONGECIF, l'entreprise est tenue de financer la formation et les frais annexes.

**Le DIF...Parlez en avec
Votre Hiérarchie .**

Pour tout renseignement sur nos programmes tertiaires et informatiques :

- Delphine BODENES 02 98 98 29 78
- Patricia FLEGIER 02 98 98 29 60



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE QUIMPER CORNOUAILLE
Développement & Formation des Entreprises

MODELE DE DEMANDE DE DIF

- Monsieur...
5 rue
29000 QUIMPER
- Tél. :
- Mail :

Entreprise sine
8 rue des Capitaux
75012 Paris

Quimper, le

- Objet : Demande de formation DIF (Droit Individuel à la Formation)
- Madame, Monsieur,

Je souhaite utiliser mon capital d'heures, disponible au titre du DIF, pour suivre la formation suivante :

Intitulé : INITIATION EXCEL
Dates : du 11 au 12 décembre 2008
Durée totale : 14 heures (2 jours)
Après du CENTRE DE FORMATION CCI QUIMPER-CORNOUAILLE
35 rue de Keradennec – 29330 QUIMPER CEDEX
Coût pédagogique : 365 €

L'Organisme, déjà contacté par mes soins, se tient à votre disposition pour vous faire parvenir la convention de stage. Je joins à la présente le programme détaillé de cette formation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Signature